

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2023

Présences :

Membres de la CLDR : 22 présents et 5 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte ; Camille Collin, stagiaire architecte paysagiste

ODJ :

- 1) Salle de la Mairie de Bohan : premières réflexions
- 2) Eglise de Bagimont : premières réflexions
- 3) Pré-fiche sur la thématique médicale

1. Salle de la Mairie de Bohan : premières réflexions

Présentation par Marjorie Lequeux et Camille Collin du bureau Impact sprl :

L'esquisse a pour objectif de permettre une réflexion afin de faire évoluer le projet. Le bureau d'étude présente le projet en plusieurs zones :



a. Zone multisport

Cet aménagement est déjà prévu sur le site. Un accord de principe a été reçu de la part du Ministre des sports. Le conseil communal doit encore approuver le dossier qui sera renvoyé à l'administration régionale avant une approbation définitive par le Ministre.

b. Abords de l'ancien séchoir à tabac

Plusieurs aménagements sont proposés pour l'espace autour de l'ancien séchoir à tabac :

- Création végétale pour amener un îlot de fraîcheur.
- Utilisation du séchoir comme une aire de pique-nique extérieure mais couverte. Le bâtiment serait conservé de manière générale, en rehaussant un plancher pour les aléas d'inondation et en remplaçant les vitres pour amener de la lumière.

Ce bâtiment a comme caractéristiques d'être assez haut et étroit.

Cet espace pourrait être utilisé lors d'événements tels que la marche gourmande. Attention qu'actuellement, il est utilisé comme zone de stockage pour le Syndicat d'Initiative.

- Une zone de jeux pour enfants. Il est fait remarquer que cet espace doit être prévu pour des enfants de tout-âge, comme les autres plaines de jeux de la commune.

Pour l'aménagement extérieur, la commune est sceptique sur la sécurisation et l'utilité des passerelles. Il n'y a pas d'intérêt au niveau de la biodiversité à cet endroit. Elle souhaite que celle-ci soient enlevées.

c. Salle polyvalente

Le projet serait de démolir de l'actuel bâtiment et de le déplacer pour qu'il ne soit plus dans la zone d'inondation élevée et qu'il profite d'une orientation au sud. De plus, ce déplacement ouvre l'espace et la visibilité vers la Semois.

Le projet porte sur une salle polyvalente où il serait possible de créer différents espaces correspondant aux volontés et aux besoins de la population. La réalité du territoire montre une diminution de la population, une augmentation de la moyenne d'âge et un esprit de village encore bien présent. Il faut donc réfléchir au mieux aux fonctions de ce bâtiment : destination sportive ? culturelle ? pour les activités associatives ? familiales ?

La création d'une salle de spectacle spécifique demanderait un espace et des moyens importants ; il serait plus judicieux de penser à une maison de village polyvalente qui pourrait avoir des lieux de stockage (espace de rangement) pour les différentes activités, notamment culturelles.

Il faudra prendre en compte différents équipements nécessaires comme tout ce qui concerne les cuisines, le bar, etc. Il y a également une réflexion à mener pour la pose de cloisons amovibles utiles pour des occupations plus restreintes.

Il serait possible de créer un tableau comparatif entre les différents aspects à prendre en compte si on construit un centre sportif, une maison polyvalente et un centre culturel/salle de spectacle. A priori, la salle polyvalente sera plus facile à subsidier, notamment dans le cadre du développement rural.



Exemple de bonnes pratiques concernant la polyvalence, les vestiaires et le stockage : salle La Bounante à Graide-Station.

d. Parkings

Les parkings sont intégrés sur l'espace où se situe actuellement le terrain de pétanque. Des aménagements sont déjà intégrés, c'est autant les garder tels quels pour le projet.

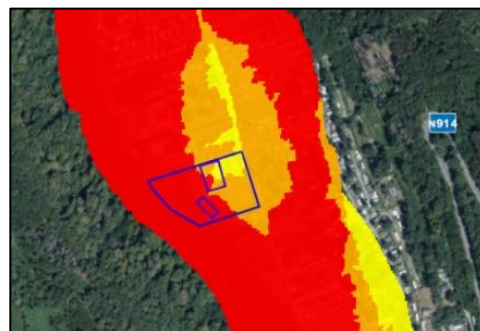
e. Espace de l'autre côté de la voirie

Cette zone est de propriété communale et reste très intéressante à exploiter. Les parkings pourraient s'y retrouver. Le bureau va étudier la capacité qu'il est possible d'intégrer sur cet espace.

f. Zone d'aléas d'inondation

Le périmètre étudié est situé dans une zone avec des aléas d'inondation qui vont de « **élevé** » à « **faible** ».

Le déplacement de la salle polyvalente vers la partie considérée comme la moins inondable serait plus judicieux.



g. Lien avec Récréalle

Actuellement, les écoles vont à Récréalle pour les activités sportives, il y a également un club de tennis de table qui utilise les locaux ainsi qu'un mur d'escalade. La vente à un particulier de l'ensemble du site avec la salle serait une opportunité pour la commune afin d'avoir l'argent nécessaire pour financer la part communale de la salle polyvalente.

Si la salle de Alle est vendue, il faudra offrir les mêmes services dans ce nouvel espace. Il est aussi souhaitable que les écoles puissent utiliser la salle pour des activités sportives, de gymnastiques et de psychomotricité.

2. Eglise de Bagimont : premières réflexions

Diversifier l'usage des bâtiments religieux	
Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales	
Objectif opérationnel visé : Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local	
Origine du projet :	Budget : € € €
Maîtrise communale : Oui	Subsides du DR : Oui
Importance du projet : ++	Faisabilité : +
Localisation : Bagimont	Description et justification du projet : Les villageois ont émis à plusieurs reprises une réflexion sur l'avenir des bâtiments religieux et la possibilité de diversifier leurs usages (autre que celui de culte). Les églises et les chapelles présentent des qualités du patrimoine bâti et rural en général mais ne sont pas toutes utilisées de manière efficiente ni assez mises en valeur (certains ont proposé de valoriser les vitraux en les éclairant de l'intérieur). Afin de rentabiliser au mieux les espaces, certains habitants ont proposé de construire des vérandas dans les grandes églises pour les offices à petites assemblées. Le projet vise à occuper ces bâtiments délaissés et à leur offrir une seconde vie notamment en les rendant confortables d'un point de vue du mobilier. Un besoin de salle polyvalente se fait en même temps sentir sur la commune : les associations et le domaine culturel n'ont pas de grande salle pour les représentations et les locaux manquent pour les activités (conférences, marchés, expositions etc.). Après avoir effectué le listing des églises disponibles et potentiellement réaffectables, l'église de Bagimont est la seule à priori disponible. Une visite de terrain a été réalisée avec la CLDR le 18 janvier 2023.
Porteur du projet et partenaires potentiels : Commune	

Démarches nécessaires à la désaffectation :

Etape 1	Premier contact informel entre les différents intervenants → Administration communale fabrique d'église curé évêché citoyens
Etape 2	Examen de la demande par l'administration médicale et l'évêché
Etape 3	Inventaire des biens mobiliers de l'église → Dans le but de répertorier la collection existante, assurances (en cas de vol, vandalisme, incendie), travaux de restauration, contrôle des déplacements d'objets
Etape 4	Demande de désaffectation introduite au Gouvernement Wallon → Peut être totale ou partielle → Motivée et accompagnée d'une série d'informations
Etape 5	Contacts entre le Ministre du Culte, le Gouvernement Wallon et le Ministre de la Justice
Etape 6	Décision du Gouvernement Wallon
Etape 7	Emission d'un décret épiscopal de désaffectation, par l'évêché, faisant perdre la consécration à l'église

Exemples de réaffectation :

- › **Ancienne église d'Assenois** (L'église) : salle de théâtre pour la troupe locale, lieu de répétition pour les chorales et de réunions pour les associations villageoises.
- › **Rendeux** : lieu de rencontre pour les habitants. La nouvelle salle de village prend place dans la nef de l'église alors qu'une extension contemporaine accueille les divers locaux nécessaires au fonctionnement d'un espace communautaire.
- › **La chapelle de Jodoigne** : espace regroupant une fonction culturelle, culturelle et touristique. Première désaffectation partielle en Belgique.
- › **Autres réaffectations** : espace de bureaux et de coworking, bibliothèque communale, chambres d'hôtes, etc.



Remarques :

Les trois fabriques d'église de Sugny, Pussemange et Bagimont ont fusionné. Il n'y a plus réellement d'office qui se tiennent dans l'église de Bagimont. En un an, il n'y a eu que deux enterrements, or ceux-ci regroupaient énormément de monde (plus d'une centaine de personnes).

S'il y a une autre affectation, il est cependant important de garder l'aspect culturel. Ce n'est pas l'envie des habitants d'avoir une désacralisation totale du bâtiment.

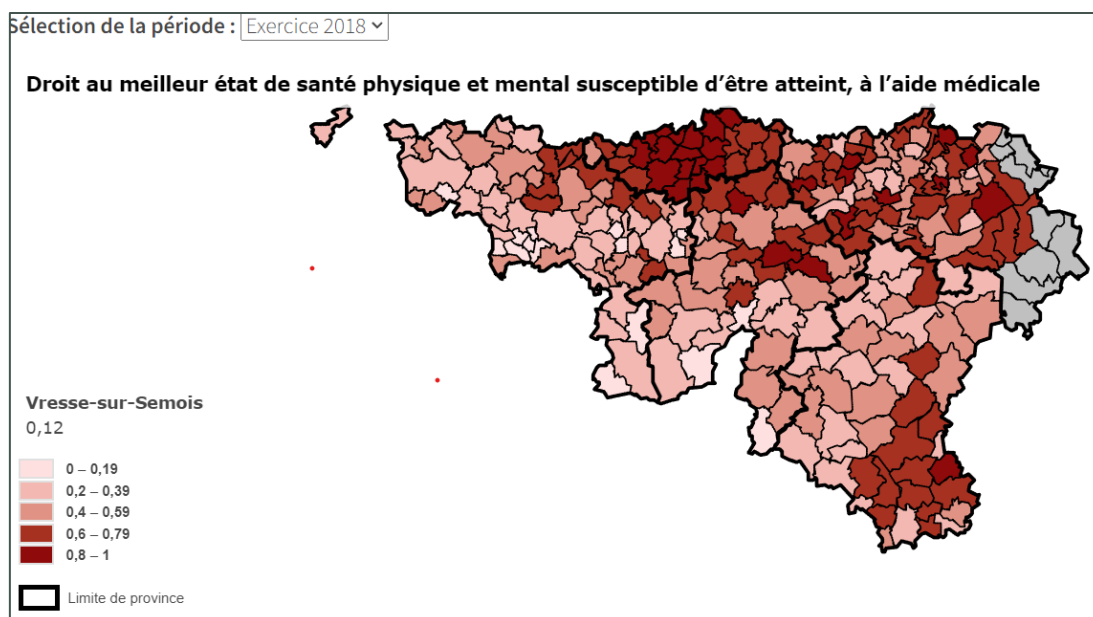
Il est cependant important de souligner les frais de fonctionnement, charges, entretiens, etc, qui représentent beaucoup de frais pour la commune (le diocèse ne partage pas ces frais), pour un bâtiment qui n'est que très peu utilisé pour des offices.

Rappel que la demande première des habitants est de rendre cet espace fonctionnel en ayant une accessibilité plus facile à la nef.

- ⇒ Pour la suite de ce projet, il est nécessaire d'avoir une communication avec l'évêché, l'administration communale et les habitants.

3. Pré-fiche sur la thématique médicale

Les différents constats ressortis jusqu'ici, que ce soit dans l'analyse du territoire que lors des différentes consultations est qu'il y a un gros besoin pour ce qui est de l'accès au soin de santé.



En complément, Isabelle Maroit explique les liens qui existent avec la maison médicale de Bièvre.

- › Le projet pluridisciplinaire de la clinique du poids.
- › Consultation psychologue dans le local de la bibliothèque de Vresse. La demande a été faite d'intégrer d'autres prestataires pour les tranches horaires libres dans ce même local. Cela pourrait être comme créer une succursale de la maison médicale sur Vresse-sur-Semois, mais les médecins resteraient attachés à celle-ci. Le CA de la maison médicale doit revenir sur cette proposition. Il sera également nécessaire de cibler les demandes en équipements.

Actuellement, les communes voisines ressentent 9 médecins généralistes et des professions paramédicales. Ces médecins ne sont donc pas si loin des villages de la commune, mais la problématique est qu'ils ne se déplacent pas à domicile.

De plus, étant donné les problématiques au niveau de l'urbanisme pour le projet de l'hôpital à Houdemont, celui de Libramont restera accessible.

- ⇒ **Les deux gros problèmes sont le temps de prise en charge pour les urgences (surtout après 18h et les weekends), et les visites à domicile.**

Il s'agit principalement d'un problème d'organisation du poste médical de garde.

Pour les déplacements, il existe toujours MobiliSud, or ce système n'est pas très fonctionnel. Il faudrait se baser sur un système de bénévoles-conducteurs (système existant sur la commune de Onhaye).

La commune a déjà été tenté de mettre à disposition un logement pour attirer des jeunes médecins, mais ça n'a pas fonctionné.

Politique Agricole Commune :

Cette politique reprend un volet concernant le maintien de la qualité de vie en milieu rural. Dans ce cadre, une mesure sur les infrastructures de santé a été mise en place.

Ici, il s'agit de bien immeubles et investissements. Mais la problématique est dans le fonctionnement, dans la facilité d'accessibilité. Par exemple, si un médecin par maison médicale était itinérant, cela résoudrait déjà une bonne partie du problème. Or, cela n'est pas préconisé par l'ordre des médecins, qui souligne le fait que les meilleurs soins sont administrés dans les cabinets médicaux.

Les différentes personnes de contact de cette mesure pourraient cependant être utiles à contacter pour souligner cette problématique. De plus, l'utilisation du PCDR pour la mettre en avant pourrait aider afin de renforcer la demande.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 21 mars 2022

Présences :

ALLARD	Arnaud
COLLIN	Olivier
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MAROIT	Isabelle
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Céline
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
CULOT	Julie
MICHEL	Fiona